



act de naissance erronée

Par **M28**, le **21/08/2019** à **12:12**

Bonjour,

Je suis mauritanienne naturalisée (française) et vivant en France.

Ma fille de 21 ans (mauritanienne) ne peut venir me retrouver car son act de naissance est erronée, mon ex marie son père (mauritannien) a mal orthographier mon identité, cela enpéchant mon lien de filiation.

Comment peut elle mettre a jour et rendre correct son act de naissance. Doit elle dépendre de son père, peut elle faire les démarches sans lui. Son père ne souhaite pas nous aider, cela suite à notre divorce.

Je vous remercie pour vos conseils par avance

Par **fabrice58**, le **21/08/2019** à **15:30**

Bonjour,

tout cela concerne le droit mauritanien, à voir avec un spécialiste. Vu son âge, il ne peut s'agir de regroupement familial.

cdt